

Séance du Conseil communal
Du jeudi 23 avril 2026 à 19h00 au bureau communal

Présents :	Mme Fabienne Jordi (FJ)	Mairesse
	M. Pierre Ferrus (PF)	Conseiller
	M. Pierre Habegger (PH)	Conseiller
	Mme Sandrine Gasser (SG)	Administratrice des finances
	Mme Vanessa Muster (VM)	Secrétaire
Excusés :	Mme Maude Spart (MS)	Conseillère
	M. Bernard Gafner (BG)	Vice-Maire et Conseiller

Au vu de son absence, BG a fait part de ses prises de position par courriel du 23 avril 2026 pour certains points de l'ordre du jour. Son courriel est joint au présent procès-verbal et ses prises de position retranscrites dans le procès-verbal.

Extrait de la décision prise par le Conseil communal concernant le PAL :

6. Informations des Conseillers
--

Le dépôt public du PAL est arrivé à échéance le 11 avril 2026. Aucun recours n'est parvenu à la commune, personne n'est venu le consulter au secrétariat communal.

Les modifications concernent

- Le Plan des zones d'affectation du sol (légendes et cotes)
- Le Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage
- art. 9 al. 2 (définition zone mixte), 32 al. 2/45 al. 2 (longueur des lucarnes), art. 53 RAC et annexe III chiffres 8.1 (combles), 9 (lucarnes), 16 (mensuration de la distance à observer par rapport à un arbre) et 17 (mensuration espace réservé aux eaux).

- le PPP, introduction d'un ruisseau latéral du Gaibiat avec son espace réservé aux eaux

VM demande aux membres du Conseil communal de se positionner formellement sur ces modifications.

Conseiller responsable : Le Conseil communal

Décision : Le Conseil communal accepte à l'unanimité les modifications mineures. Le dossier peut être transmis à l'OACOT.

Au nom du Conseil communal
La Mairesse : La Secrétaire
 
Fabienne Jordi Vanessa Muster

